

**L’épreuve théorique générale (code) :**

Pour passer l’épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l’apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir :

A**u moins 35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l’intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l’examen, pensez à apporter :

- votre pièce d’identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant :

- **5 ans et vous avez le droit de vous présenter autant de fois nécessaire à l’examen pratique de conduite, dans la limite de la validité du code**

**L’épreuve pratique :**

Pour se présenter à l’épreuve pratique, il faut :

- avoir au moins 17 ans

- avoir réussi l’examen du code.

- vous avez **le droit de vous présenter autant de fois que nécessaire à l’examen pratique de conduite, dans la limite de la validité du code**

Cette épreuve dure environ 32 minutes.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.

- **Suivre un itinéraire** en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes.

- **Réaliser deux manœuvres** différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.

- **Procéder à la vérification** d’un élément technique à l’intérieur ou à l’extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours.

- **Appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux élèves conducteurs.

- **Adapter votre conduite** dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.

- **Faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L’évaluation réalisée par l’expert st basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

**Le Certificat d’Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par mail ou téléchargeable sur le compte Rendez-vous permis.**

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l’ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

**Le programme de formation :**

* Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
* Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
* Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
* Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

**Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l’examen du permis de conduire moto ?**

L’automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l’utilisation d’une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.** Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L’effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l’éducation et de la formation.**

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.**

L’objectif général est d’amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d’ensemble des compétences qu’un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l’obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites.** Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l’influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans votre choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

**Le déroulement de la formation :**

Ce programme se veut une vue d’ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu’un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l’obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez effectuer avant tout début de formation une **évaluation de départ obligatoire** (Arrêté du 5 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

L’objectif de l’évaluation de départ est de déterminer le nombre d’heures nécessaire pour atteindre le niveau afin d’avoir les capacités à prendre la route seul(e) après l’examen du permis ou prendre la route en conduite accompagnée (supervisée) avec un accompagnateur.

- Elle permet d’évaluer le coût de votre formation.

- Elle vous sert aussi à découvrir l’établissement, l’enseignant, les qualités que l’établissement vous apporte avant de vous engager auprès de l’établissement par un contrat de formation.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l’influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels , vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côté pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repère, des grilles de progression accompagnent l’élève dans l’acquisition des compétences. Elles détaillent le savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l’élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations sont mises en place par votre enseignant, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d’apprécier les éléments à faire progresser en réalisant un bilan de compétence.

Lorsque l’ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

**Ecole de conduite Manu www.manu-ecoledeconduite.fr**

**Gérant et responsable pédagogique Mr COSTA NOBRE Manuel**

**Agence : Châtellerault, Jaunay-Marigny, Pleumartin, Bonneuil-Matours**